

LE MOT DU PRÉSIDENT



Facturation électronique : une obligation, mais surtout une opportunité pour l'artisanat

Le 1^{er} septembre 2026 a marqué une étape importante pour les entreprises françaises avec l'entrée en vigueur de la réforme de la facturation électronique. Toutes les entreprises devront désormais être en mesure de recevoir leurs factures au format électronique via une plateforme dédiée. Pour les TPE, PME et micro-entreprises, l'obligation d'émettre des factures électroniques interviendra à compter du 1^{er} septembre 2027.

Cette échéance suscite naturellement des interrogations chez de nombreux artisans. Beaucoup d'entre vous dirigent seuls leur entreprise, avec des journées déjà bien remplies entre production, gestion, relation client et développement commercial.

La facturation électronique favorisera une meilleure visibilité sur les paiements et contribuera à faire gagner un temps précieux aux chefs d'entreprise.

Je suis pleinement conscient que tous les artisans ne disposent pas des mêmes outils numériques ni du même niveau d'aisance face à ces évolutions. C'est pourquoi la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se mobilise depuis plusieurs mois pour informer, sensibiliser et accompagner les entreprises du territoire. Des réunions d'information ont

été organisées dans le département et des solutions adaptées aux besoins des petites entreprises artisanales sont désormais disponibles, et notamment notre solution de gestion et de facturation.

Notre ambition est simple : faire en sorte qu'aucun artisan ne reste seul face à cette transition. Les équipes de la CMA du Puy-de-Dôme sont à vos côtés pour vous aider à comprendre les nouvelles règles, à choisir la solution la plus adaptée à votre activité et à prendre en main les outils nécessaires.

L'artisanat a toujours su s'adapter aux évolutions de son époque. Hier, il a intégré les nouveaux modes de communication, les réseaux numériques ou encore les outils de gestion en ligne. Aujourd'hui, la facturation électronique constitue une nouvelle étape de cette transformation. Elle ne remet pas en cause les valeurs qui fondent nos métiers : le savoir-faire, la proximité, l'engagement et la confiance. Elle doit au contraire permettre aux artisans de consacrer davantage de temps à ce qui fait la richesse de leurs entreprises : leur métier et leurs clients.

Jean-Luc HELBERT
Président de la CMA Puy-de-Dôme

Toute l'actualité
de votre CMA



Passez facilement à la **FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

avec la solution de gestion et de facturation de la CMA

- ✓ Conforme facturation électronique 2026 (Plateforme Agréée)
- ✓ Factures, devis illimités, comptabilité simplifiée
- ✓ Déclarations URSSAF intégrées (partenaire officiel)
- ✓ Accompagnement par un conseiller CMA

Pour en savoir plus



artisanat.fr/gestion



4,9/5

sur 1,3 K avis Google